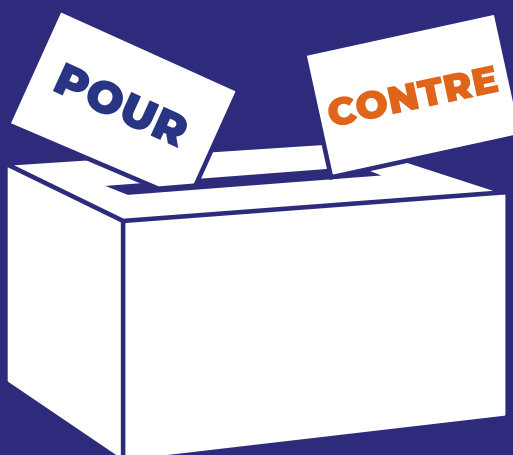




1 DATE, 2 QUESTIONS, 2 BULLETINS DE VOTE :

Tous aux urnes le **dimanche 23 mars 2025**
pour décider ensemble du Paris de demain !

VOTATION



La votation est un outil démocratique permettant à chaque Parisien et Parisienne de s'exprimer sur un sujet donné afin de prendre une part active à la transformation de notre Ville.

Pour cette troisième édition, qui se déroulera le **dimanche 23 mars 2025**, la question portera sur l'**accélération de la végétalisation de la capitale**.

Les habitants du 10^e seront également invités à se prononcer sur une **question d'intérêt local** portant sur **la transformation du quartier des portes Saint-Martin et Saint-Denis**.

Tous aux urnes le 23 mars pour décider du Paris de demain !



mairie10paris



mairie10@paris.fr



mairie10.paris.fr



01 53 72 10 00

La question parisienne :

« Pour ou contre végétaliser et rendre piétonnes 500 nouvelles rues dans Paris, réparties dans tous les quartiers ? »



Ce projet soumis au vote des Parisiens vise à accélérer la végétalisation et la piétonnisation de la capitale avec **5 à 8 nouvelles rues végétalisées et piétonnées par quartier**, en fonction de leur taille.

La question d'intérêt local dans le 10^e :

« Pour ou contre la transformation des portes Saint-Martin et Saint-Denis en places végétalisées et piétonnées ? »



Ce projet vise à **offrir un écrin de verdure aux portes Saint-Martin et Saint-Denis**, deux bâtiments remarquables mais aujourd'hui fortement dégradés, tout en **créant pour les habitants du 10^e un environnement plus apaisé et plus accueillant à leurs abords**.

Ces aménagements devront s'étudier en partenariat avec l'État, qui a la charge de ces deux monuments.

ATTENTION Les bureaux de vote de la votation citoyenne ne sont pas les mêmes que ceux mis en place pour une élection.

Dans le 10^e, ils seront au nombre de 2 :

- **Mairie du 10^e**, 72 rue du Faubourg Saint-Martin
- **Collège Valmy**, 199 quai de Valmy

En raison du statut municipal de la votation, **le vote par procuration n'est pas possible**.

Nouveauté de cette édition 2025 :

Tous les jeunes de 16 à 18 ans qui se sont inscrits en ligne avant le 26 février auront la possibilité de participer au scrutin !

Pour vérifier le bureau de vote auquel vous êtes rattaché-e et en savoir plus sur les modalités de cette votation, rendez-vous sur mairie10.paris.fr ou flashez ce QR code

